PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

AGENCE D'URBANISME
argonne ardennaise

# de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

## Règlement graphique

échelle : 1 : 10 000

**Planche : Liry**

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président,

**Benoît SINGLIT**

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

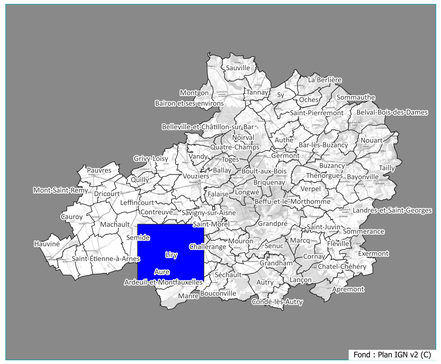


**Zonage**

A | Ax4 | UA | UB | UE | UX | AP | N

**Prescriptions**

- Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Emplacement réservé
- Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Espace boisé classé
- Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)
- Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux
- Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural
- Bâtiments identifiés au titre du changement de destination
- Elément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

**Informations**

- Cours d'eau
- Plan de Prévention du Risque inondation
- Plus hautes eaux connues

FOND : IGN BD PARCELLAIRE (C)

0 — 1 000 m

format d'impression : A0